

Date de la convocation 13 novembre 2017

Absents excusés : M Dalbeigue, R Fontaine-Tranchant, J Le Dias, S Morisco.

Vérification du quorum. Début de séance à 20h10.

Secrétaire de séance : Michel Lajoie.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2017.

1. Affaires générales

Prolongation du partenariat avec Montalieu-Vercieu : Depuis plusieurs années, la commune de Hières-sur-Amby et la commune de Montalieu-Vercieu assurent un partenariat pour la gestion du musée de la Pierre et du ciment à travers une convention précisant le rôle et les missions de la Maison du Patrimoine. Cette convention arrive à échéance, et il convient de la renouveler.

Suite à une rencontre entre les élus des deux communes sur l'avenir de ces structures, il apparaît qu'une nouvelle organisation doit être trouvée. La reprise des structures culturelles et patrimoniales ne sont pas à l'ordre du jour de la communauté de communes, ni du Département. La solution serait de créer une régie autonome, qui s'autogère et possède son propre budget, même si des collectivités territoriales (communes, communauté de communes, DRAC Département...) sont amenées à participer à son financement. Un conseil d'administration supervise la structure.

Dans ces conditions, la commune de Montalieu-Vercieu souhaite le renouvellement de la convention avec la commune de Hières-sur-Amby pour 1 an, soit jusqu'au 4 décembre 2019. Le montant de la participation de Montalieu-Vercieu est de 56 000 €, cette somme intégrant le salaire chargé de l'agent à temps plein sur le musée de la Pierre et du Ciment + la moitié du salaire du responsable de la Maison du Patrimoine de Hières-sur-Amby, la moitié des frais engendrés par le véhicule de service + 3% des frais de gestion. Le conseil approuve à l'unanimité cette décision et s'engage à entamer une procédure pour aboutir à ce nouveau statut pour les structures patrimoniales et culturelles.

2. Finances

Participation aux frais de fonctionnement de la classe Ulis de Montalieu-Vercieu : Le conseil accepte de verser la participation financière (491,96 €) consacrée à un enfant de Hières-sur-Amby scolarisé dans une classe ULIS de Montalieu pour l'année 2017-2018.

3. Personnel

Avenir du poste de médiatrice du patrimoine en charge des Espaces Naturels Sensibles : Les plans de gestions de Larina et celui en cours d'élaboration de la tourbière nécessitent le travail d'un agent. Considérant que le financement du travail des ENS est assuré à 86 % par le Département, le conseil délibère favorablement pour le renouvellement du CDD à mi-temps sur la base du SMIC pour 2 ans, soit jusqu'au 4 décembre 2019.

Avenir du poste de la coordinatrice périscolaire : Le contrat CUI-CAE pour embauche d'une coordinatrice scolaire bénéficiait jusqu'en août 2017 de l'aide de l'Etat dans le cadre d'un CUI-CAE. Les aides ont été supprimées, alors que les besoins des services périscolaires subsistent, notamment après la mise en place des TAP. Dans ces conditions le conseil avait mis en place un CDD qu'il décide de renouveler du 1^{er} janvier 2018 au 31 juillet 2018 à raison de 22h/semaine, dans les mêmes conditions de rémunération que précédemment.

Avenir du poste de l'agent administratif : L'agent embauché pour répondre aux besoins administratifs (accueil du public, dossiers d'urbanisme...) répond parfaitement aux exigences du poste. Il bénéficiait d'un contrat aidé (CUI-CAE) jusqu'au 26 septembre 2017. Les aides de l'Etat ayant été supprimées, le conseil a mis en place un CDD depuis qu'il décide de renouveler du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, dans les mêmes conditions que précédemment avec une rémunération basée sur l'indice majoré 326.

Promotion interne 2017 : Suite aux avis favorables du maire et de la CAP du centre de Gestion, le conseil accepte de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 pour que le grade à créer soit en adéquation avec les fonctions exercées par l'agent concerné, Il décide parallèlement de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Avancements de grades 2017 : Après examen de la liste des agents promouvables en 2017, le conseil municipal décide de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, un poste d'agent social principal 2^{ème} classe, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

La suppression des anciens postes sera soumise au comité technique paritaire du Centre de gestion de l'Isère. Suite au reclassement du 1^{er} janvier 2017, un adjoint administratif a atteint l'échelon nécessaire à l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Le conseil municipal s'engage d'ores et déjà à transformer le poste dès obtention de l'avis favorable de la CAP.

Maintien d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe : Il a été convenu au cours d'un échange entre la collectivité et la commission technique paritaire, qu'il serait judicieux de maintenir le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, en attendant la réorganisation des services sur l'année 2018. Le conseil municipal accepte de maintenir le poste.

Recensement de la population en 2018 : La collectivité doit organiser pour l'année 2018 les opérations de recensement de la population qui se dérouleront de la mi-janvier à la mi-février. La secrétaire générale est nommée coordonnateur de l'enquête de recensement. Concernant la rémunération des agents recenseurs, le conseil municipal la fixe à 5,00 € par feuille de logement remplie, bulletins compris, plus un forfait de 100 € par personne pour les frais de déplacements, et le paiement de 16h de travail sur la base du SMIC en vigueur au 1er janvier 2017 (9.76€/heure), pour les séances de formation, la mise sous pli des documents, et la tournée de reconnaissance. Le conseil accepte à l'unanimité ces décisions.

4. Camping

Le bilan de la fréquentation est satisfaisant avec une augmentation de la clientèle touristique et moins de travailleurs saisonniers. On sent une montée en puissance de la clientèle liée à la Via Rhôna et on enregistre un excellent taux de satisfaction. Le bilan chiffré laisse apparaître un léger déficit de fonctionnement de 2 317 € (Dépenses : 25 753,66 € Recettes : 23 435, 90 €).

Pour l'année 2018, il est prévu de continuer en régie directe. Une réunion de la commission « vie économique » a permis de préciser le fonctionnement, prévu avec des agents communaux qui se sont montrés enthousiastes pour le faire. Le rôle de l' élu délégué a également été précisé. L'objectif visé d'une augmentation de 20% de la fréquentation permettrait d'atteindre, voire de dépasser le seuil de rentabilité. Mme Crouzet souligne et félicite l'engagement et le dynamisme des deux agents qui en ont assuré la gestion pendant deux mois.

5- Vie associative

Suite aux demandes exprimées par les associations, le montant des subventions est le suivant : ACCA, la Boule de la Vallée, le karaté club du Val d'Amby, l'Eveil musical du Val d'Amby 500 €, FNACA 100 € Patrimoine et savoir-faire traditionnels 400 €, Sou des écoles 1 800 €, USVA 1 600 + 750 € de subvention exceptionnelle pour achat de tenues sportives à l'effigie de la commune, Etoiles d'Hiever 3 000 €, Comité des fêtes 1 000 € pour le prêt du matériel.

6. Urbanisme

Carte des aléas : Le conseil valide la carte des aléas présentée lors du dernier conseil avec les modifications mineures apportées.

7. Questions diverses :

Bilan de l'accueil des gens du voyage publié par la CCBD : le conseil revient sur le compte rendu de la réunion technique avec le Sous-préfet le président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et les élus de Hières-sur-Amby et La Balme les Grottes. Malheureusement, on regrette la non-participation financière des gens du voyage pour compenser le coût global de l'opération, mais on ne peut qu'espérer que le législateur comble le vide juridique existant aujourd'hui, qui obligerait ces communautés à verser une participation. La salubrité publique reste également le point noir de ce séjour.

Réactualisation des produits mis en vente au musée : Dans le cadre de la régie municipale des produits vendus au musée, le prix d'ouvrages, cartes PDIPR et cartes postales est réactualisé.

Remise d'une recette au budget communal : le conseil accepte d'encaisser un chèque de 220 € en remboursement d'une évacuation de carcasse d'animal.

Consultation Télécom : Le contrat télécom se terminant à la fin de l'année, il convient de re consulter des entreprises pour les contrats téléphoniques et internet des services municipaux. N'ayant pas suffisamment d'éléments, le dossier est remis à une date ultérieure.

Comme chaque année la demande de subvention pour le fonctionnement du musée est renouvelée auprès du Département.